

FCP HELION MONEO

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP HELION MONEO » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 8.606.428, un actif net de D : 8.588.219 et un bénéfice de D : 450.044.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les emplois en titres émis par la « TLF » représentent à la clôture de l'exercice 10,50% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION MONEO » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.
Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une

anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	4 300 132,679	4 812 987,781
Obligations et valeurs assimilées		3 868 170,329	4 410 294,464
Titres OPCVM		431 962,350	402 693,317
Placements monétaires et disponibilités		4 306 295,407	3 301 136,076
Placements monétaires	5	4 277 959,369	2 803 492,567
Disponibilités		28 336,038	497 643,509
TOTAL ACTIF		8 606 428,086	8 114 123,857
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	7 899,425	8 219,323
Autres créditeurs divers	7	10 309,694	8 588,167
TOTAL PASSIF		18 209,119	16 807,490
ACTIF NET			
Capital	8	8 136 488,698	7 683 010,591
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		64,492	9,680
Sommes distribuables de l'exercice		451 665,777	414 296,096
ACTIF NET		8 588 218,967	8 097 316,367
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 606 428,086	8 114 123,857

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2022	Année 2021
Revenus du portefeuille-titres	9	285 020,638	342 919,063
Revenus des obligations et valeurs assimilées		256 425,535	266 188,905
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		28 595,103	76 730,158
Revenus des placements monétaires	10	160 296,714	118 139,064
Revenus des prises en pension	11	61 284,760	58 932,032
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		506 602,112	519 990,159
Charges de gestion des placements	12	(66 761,887)	(70 027,584)
REVENU NET DES PLACEMENTS		439 840,225	449 962,575
Autres charges	13	(18 350,032)	(15 951,265)
RESULTAT D'EXPLOITATION		421 490,193	434 011,310
Régularisation du résultat d'exploitation		30 175,584	(19 715,214)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		451 665,777	414 296,096
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(30 175,584)	19 715,214
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		63 767,025	17 746,699
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(35 213,637)	(19 280,045)
RESULTAT DE L'EXERCICE		450 043,581	432 477,964

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>450 043,581</u>	<u>432 477,964</u>
Résultat d'exploitation	421 490,193	434 011,310
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	63 767,025	17 746,699
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(35 213,637)	(19 280,045)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(350 748,398)</u>	<u>(382 276,614)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>391 607,417</u>	<u>1 347 325,763</u>
Souscriptions		
- Capital	5 319 077,168	6 701 649,792
- Régularisation des sommes non distribuables	5 803,718	8 180,203
- Régularisation des sommes distribuables	247 335,873	292 436,546
Rachats		
- Capital	(4 893 768,688)	(5 400 755,520)
- Régularisation des sommes non distribuables	(6 187,479)	(523,941)
- Régularisation des sommes distribuables	(280 653,175)	(253 661,317)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>490 902,600</u>	<u>1 397 527,113</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	8 097 316,367	6 699 789,254
En fin de l'exercice	8 588 218,967	8 097 316,367
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	76 232	63 314
En fin de l'exercice	80 452	76 232
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>106,750</u>	<u>106,219</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>5,62%</u>	<u>5,21%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP Hélion Monéo » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la Société « Hélion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 Septembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP Hélion Monéo » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Hélion Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2 Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP Hélion Monéo » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le fonds « FCP Hélion Monéo » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 4.300.132,679 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	Obligations & valeurs assimilées		3 661 345,000	3 868 170,329	45,04%
	Obligations des sociétés	-	1 160 000,000	1 209 983,036	14,09%
TN0002102127	TLF 2019 Cat B TF 11,4%	2 500	200 000,000	209 590,795	2,44%
TN0002102150	TLF 2021-1 TX FIX 9,7%	1 000	80 000,000	84 439,145	0,98%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB TX FIXE 9,8%	1 000	80 000,000	81 116,932	0,94%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 TF 9,6%	5 000	500 000,000	528 195,068	6,15%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 TF 10%	3 000	300 000,000	306 641,096	3,57%
	Bons du trésor assimilables	-	2 501 345,000	2 658 187,293	30,95%
TN0008000705	BTA 06-2025 - 6,5%	1 070	975 305,000	1 046 981,178	12,19%
TN0008000747	BTA 05-2027 - 7,2%	1 000	891 700,000	963 948,315	11,22%
TN0008000770	BTA 12-2027 - 7,3%	700	634 340,000	647 257,800	7,54%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		431 944,706	431 962,350	5,03%
TN0001800556	SICAV TRESOR	1 270	131 665,936	132 435,600	1,54%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATI SICAV	2 785	300 278,770	299 526,750	3,49%
	TOTAL		4 093 289,706	4 300 132,679	50,07%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs			49,96%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> d'acquisition	<u>intérêts</u> courus nets	<u>Plus (moins)</u> values latentes	<u>Valeur</u> au 31 décembre	<u>Plus (moins)</u> values réalisées
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	4 659 812,568	130 220,164	22 955,049	4 812 987,781	
Acquisitions de l'exercice					
Titres OPCVM	7 474 241,135			7 474 241,135	
Obligations	800 000,000			800 000,000	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Obligations	(430 000,000)			(430 000,000)	
Bons du trésor assimilables (BTA)	(960 495,000)			(960 495,000)	(30 495,000)
Titres OPCVM	(7 450 268,997)			(7 450 268,997)	(4 718,637)
Variation des plus ou moins value latentes sur titres					
			63 767,025	63 767,025	
Variations des intérêts courus					
		(10 099,265)		(10 099,265)	
<u>Soldes au 31 décembre 2022</u>	4 093 289,706	120 120,899	86 722,074	4 300 132,679	(35 213,637)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 4.277.959,369 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
	Créances sur opérations de pensions livrées	770 264,914	772 565,225	9,00%
PL 8,27 18012023 30 BTE MONEO	Pension livrée BTE au 18/01/2023 à 8,27% pour 30 jours	770 264,914	772 565,225	9,00%

	Certificats de dépôt	2 481 655,951	2 492 071,088	29,02%
TNAWEDHB50C8	BTK pour 70 jours (au 01/02/2023) au taux de 8,48%	493 511,434	497 100,286	5,79%
TN31SAV3CTE1	BTE pour 30 jours (au 05/01/2023) au taux de 8,27%	497 262,202	499 632,782	5,82%
TNNUI7UBE069	BIAT pour 30 jours (au 11/01/2023) au taux de 8,27%	497 262,202	499 083,217	5,81%
TNGJE4GG9Z58	AB pour 30 jours (au 11/01/2023) au taux de 8,27%	497 262,202	499 083,217	5,81%
TNA583NAFJ81	ATB pour 40 jours (au 01/02/2023) au taux de 8,27%	496 357,911	497 171,586	5,79%
	Dépôt à terme	1 000 000,000	1 013 323,056	11,80%
	QNB MONEO (au 16/01/2023) TMM+2%	500 000,000	507 569,194	5,91%
	BTK MONEO (au 02/02/2023) MM+1,5%	500 000,000	505 753,862	5,89%
	TOTAL	4 251 920,865	4 277 959,369	49,81%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs		49,71%	

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 7.899,425 contre D : 8.219,323 au 31/12/2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	5 196,744	4 910,698
Rémunération variable du gestionnaire	194,220	852,931
Rémunération du dépositaire	2 508,461	2 455,694
Total	7 899,425	8 219,323

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 10.309,694 contre D : 8.588,167 au 31/12/2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	8 451,444	7 116,912
Redevance du CMF	727,835	687,772
Etat, retenue à la source	730,415	483,483
Autres	400,000	300,000
Total	10 309,694	8 588,167

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	7 683 010,591
Nombre de parts émises	76 232
Nombre de copropriétaires	44

Souscriptions réalisées

Montant	5 319 077,168
Nombre de parts émises	52 777
Nombre de copropriétaires nouveaux	3

Rachats effectués

Montant	(4 893 768,688)
Nombre de parts rachetées	(48 557)
Nombre de copropriétaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	63 767,025
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(35 213,637)
Régularisation des sommes non distribuables	(383,761)

Capital au 31-12-2022

Montant	8 136 488,698
Nombre de parts	80 452
Nombre de copropriétaires	45

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 285.020,638 contre D : 342.919,063 au 31 décembre 2021, se détaillant ainsi :

	Année 2022	Année 2021
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations		
- intérêts	81 935,738	65 613,363
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA et Emprunt National)	174 489,797	200 575,542
<u>Dividendes</u>		
-		
-des titres OPCVM	28 595,103	76 730,158
TOTAL	285 020,638	342 919,063

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 160.296,714 contre D : 118.139,064, au 31 décembre 2021, se détaillant ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Intérêts des comptes à terme	21 236,810	12 576,526
Intérêts des dépôts à vue	192,823	180,031
Intérêts des certificats de dépôt	138 867,081	105 382,507
TOTAL	160 296,714	118 139,064

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2022 à D : 61.284,760 contre D : 58.932,032 à la même période de l'exercice 2021 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 66.761,887 contre D : 70.027,584 au 31 décembre 2021, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	
Rémunération fixe du gestionnaire	57 058,000	59 292,554	
Rémunération variable du gestionnaire	194,220	852,931	194,220
Rémunération du dépositaire	9 509,667	9 882,099	
Total	66 761,887	70 027,584	

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 18.350,032 contre D : 15.951,265 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance CMF	7 991,325	8 304,275
Honoraires commissaire aux comptes	9 911,429	7 111,765
Services bancaires	32,774	30,132
Publications	400,000	300,000
Autres	14,504	205,093
Total	18 350,032	15 951,265

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	6,297	6,821	6,315	7,581	7,302
Charges de gestion des placements	(0,830)	(0,919)	(0,900)	(0,952)	(1,034)
Revenus net des placements	5,467	5,903	5,414	6,629	6,267
Autres charges	(0,228)	(0,209)	(0,220)	(0,223)	(0,225)
Résultat d'exploitation (1)	5,239	5,693	5,194	6,406	6,042
Régularisation du résultat d'exploitation	0,375	(0,259)	(0,080)	(0,529)	(1,014)
Sommes distribuables de l'exercice	5,614	5,435	5,114	5,877	5,028
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,793	0,233	0,437	(0,027)	(0,033)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,438)	(0,253)	0,546	0,199	0,134
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,355	(0,020)	0,983	0,172	0,100
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,594	5,673	6,177	6,578	6,143
Résultat non distribuable de l'exercice	0,355	(0,020)	0,983	0,172	0,100
Régularisation du résultat non distribuable	(0,005)	0,100	(0,071)	(0,028)	(0,010)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,350	0,080	0,912	0,143	0,090
Distribution de dividende	5,434	5,114	5,877	5,028	4,749
Valeur liquidative	106,750	106,219	105,818	105,669	104,677

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,78%	0,87%	0,85%	0,91%	0,99%
Autres charges / actif net moyen	0,21%	0,20%	0,21%	0,21%	0,22%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,27%	5,13%	4,84%	5,59%	4,81%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Héliion Monéo" est confiée à la Société de gestion "Héliion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- Une commission de surperformance si "FCP Héliion Monéo" réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au TMM+0,5% (en net de retenues à la source). Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base du TMM mensuel affiché par la BCT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT .